

Du musée colonial à l'invention d'un patrimoine croisé ?

« À Saigon, je veux mettre sous les yeux des visiteurs un grand musée analogue au Trocadéro »
Albert Sarraut, session du Conseil supérieur de l'Indochine, 16 novembre 1917

« Il nous faudrait ici un grand centre culturel pour dire aux Blancs que nous existons. »
Jean-Marie Tjibaou, 1987 (cité par Marine Degli et Marie Mauzé dans *Arts premiers*, Gallimard-Découvertes, 2000)

En 1964, en plein choc traumatique de la « décolonisation », alors que la France se repliait sur son hexagone, l'orientaliste Jacques Berque notait : « notre histoire devient de plus en plus planétaire.¹ » Émettons l'hypothèse suivant laquelle l'ère coloniale – entendue comme expansion des sociétés industrielles d'économie libérale et de leurs valeurs sur tous les continents de la planète de la mi-XIX^e à la mi-XX^e siècle – préfigurerait l'ère des sociétés mondialisées dans laquelle nous sommes entrés. Alors constatons en effet que l'histoire aussi s'est mondialisée, non seulement du point de vue de ses objets, mais aussi en tant que mode de représentation, en tant que « récit des choses passées ». Les sociétés coloniales ont mis en histoire les peuples du globe comme elles ont transformé en marchandises la quasi-totalité de leurs environnements matériels. Pour éprouver le devenir de la planète dans sa période coloniale, évaluer la rencontre conflictuelle entre l'Europe hégémonique et les quatre autres continents, il y a lieu de mettre en œuvre une « archéologie de la France coloniale », investigation systématique de l'équipement technique et artistique ayant accompagné ce mouvement d'expansion, depuis l'architecture jusqu'à la cuisine, de l'art des images à l'art vestimentaire². Au mot de Jacques Berque répond celui de l'ethnologue Marc Augé : « Nous pourrions peut-être nous dire que les peuples colonisés ont été à l'avant-garde du monde, en ce sens qu'ils ont été les premiers affrontés à la mondialisation de la planète, à la mondialisation de notre histoire. »³ Or, en quel lieu cette histoire mondialisée se construit-elle, dans sa forme institutionnelle et patrimoniale, sinon au musée ? Le « musée colonial » se place au premier plan d'une « archéologie de la France coloniale » parce que le « musée » s'avère consubstantiel au projet colonial. En effet, passé le choc de la conquête, le « moment colonial » se traduit par la fondation d'une cité, la création d'un jardin et l'aménagement d'un conservatoire : une cité pour loger les vivants et bientôt les morts, un jardin botanique et zoologique pour inventorier les richesses naturelles locales et les exploiter, un conservatoire d'objets ethnologiques et archéologiques pour connaître et maîtriser les sociétés indigènes. Ainsi voit-on le général Faidherbe organiser un musée à Saint-Louis du Sénégal dès

¹ Jacques Berque, *Dépossession du monde*, Le Seuil, Paris, 1964.

² Arnauld Le Brusq, « Esquisse pour une archéologie de la France coloniale », *RAMAGE*, n° 13, p.64 à 78.

³ Marc Augé, dossier « Les Lieux de mémoire », *Le Magazine littéraire*, février 1993.

1863. En Indochine, à Saigon dont la conquête date de 1859, est organisé dès les années 1860 un jardin botanique où ont lieu les premiers essais d'acclimatation de l'hévéa. Au cours de ces mêmes années se constitue, également à Saigon, un musée de « séries économiques », c'est-à-dire d'échantillons botaniques et de matériaux, mais on assiste aussi au rassemblement d'objets archéologiques et ethnologiques. Le musée colonial se tient donc au croisement de l'économique avec l'exploitation des produits naturels, du politique avec l'organisation administrative de ces conservatoires, du social avec leur usage, du culturel avec les investigations scientifiques et la création artistique. Si la ville coloniale est une confrontation d'aménagements de l'espace, partagé de gré ou de force entre colons et colonisés, le musée devient le lieu de confrontation des représentations, puis des mémoires, de la conception mémorielle et patrimoniale occidentale avec les représentations identitaires indigènes.

Mais qu'entend-on exactement par « musée colonial » ? Regardons d'un peu plus près les objets susceptibles d'entrer dans le corpus d'une recherche sur la question. L'histoire coloniale étant celle des échanges entre l'espace métropolitain avec les espaces extérieurs annexés à sa souveraineté, les établissements à prendre en considération seront aussi bien ceux de métropole que ceux qui furent créés à l'extérieur. Le sujet englobe la totalité des aires géographiques qui composaient la France coloniale, à savoir la métropole, ses colonies et les pays placés sous son protectorat. Il n'est pas inutile de camper ce théâtre géographique global car, pour des raisons de sectorisation des problématiques dues aux découpages professionnels des disciplines, les premières approches du sujet ont eu tendance à observer essentiellement les collections nationales actuelles dans leurs filiations propres, sans apprécier le réseau complet d'établissements et d'institutions au sein duquel elles se sont constituées⁴. Cependant, la carte coloniale fluctue avec le temps. Quelle sera la période de référence ? Proposons de regarder cette carte au moment de l'apogée colonial, dans cet entre-deux guerres mondiales où l'Exposition coloniale de 1931 demeure comme l'emblème de son triomphe. Suivons les taches roses qui signalaient les possessions françaises sur le planisphère scolaire de nos grands-parents et, au risque d'un inventaire fastidieux, énumérons les musées coloniaux que nous rencontrons.

Commençons par la métropole. Le Musée de la France d'outre-mer créé à la fermeture de l'exposition de 1931 dans le palais des Colonies, placé sous la tutelle de l'Institut national d'agronomie coloniale, représente la forme achevée du musée colonial français : il entend alors offrir une synthèse du domaine colonial dans sa dimension historique par la célébration des conquêtes et des grandes figures à qui les attribuer, dans son amplitude anthropologique par la « galerie des races et de la politique indigène », dans sa fécondité artistique par les collections d'art indigène et l'exposition de produits issus des écoles d'art appliqué créées dans les territoires⁵. Cependant existaient en métropole d'autres collections et établissements, directement liés aux intérêts économiques d'institutions telles les chambres de commerce, qui revendiquaient leur raison d'être coloniale. À Paris, le Musée colonial ou Exposition permanente des colonies est

⁴ Le colloque *Du Musée colonial au musée des cultures du monde* organisé par le Musée national des arts d'Afrique et d'Océanie et le Centre Georges Pompidou du 3 au 6 juin 1998 (actes édités par Maisonneuve et Larose, Paris, 2000) avait le mérite de poser explicitement le terme tout en privilégiant la dimension ethnographique de la problématique ; la table ronde *Le Musée et les cultures du monde* organisée par l'Ecole nationale du patrimoine les 8, 9 et 10 décembre 1998 (actes édités dans le n° 5 des *Cahiers de l'Ecole nationale du patrimoine*, 1999) élargissait la question, posée dans la perspective de la refonte des collections nationales dans le cadre du musée du quai Branly.

⁵ Pour une rétrospective historique, voir Dominique François (dir.), *Le Palais des colonies, histoire du Musée des arts d'Afrique et d'Océanie*, éd. Musée des arts africains et océaniens, Réunion des musées nationaux, Paris, 2002 ; j'ai tenté une approche à la fois critique et poétique dans « L'Adieu aux colonies », *L'Infini* n° 82, printemps 2003.

ouvert dès 1858 à l'initiative du ministère de la Marine. En province, dans les grandes villes maritimes et industrielles se créent de semblables séries d'échantillons de matériaux auxquels se mêlent des objets ethnologiques : dès 1854 Lille possède un Musée industriel et commercial, réorganisé en 1885 en Musée industriel, commercial et des colonies⁶ ; de 1901 à 1946 se visite à Lyon le Musée colonial de la chambre de commerce, créé en parallèle de « cours coloniaux » qui donnent naissance à l'École de préparation coloniale, tandis que le maire de la ville, Edouard Herriot, décidé par la visite de l'Exposition coloniale de Marseille en 1922, crée en 1927 le Musée colonial de la Ville de Lyon, actif jusqu'en 1961⁷ ; à Marseille la chambre de commerce crée un Musée colonial en 1893 ; chacune des villes de Rouen et du Havre possédaient un institut colonial pourvu de collections. Il faudrait également faire la part, en métropole, des collections rapportées par les sociétés missionnaires.

Abordons maintenant les territoires colonisés eux-mêmes, en commençant par l'Afrique du Nord. À Alger, dans le sillage de la conquête le secrétaire du maréchal Clauzel, Adrien Berbrugger, organise à partir de 1833 le Musée-bibliothèque où se rassemblent, à côté des ouvrages et manuscrits en langue arabe, des séries géologiques, zoologiques et numismatiques⁸. La richesse archéologique de l'Algérie explique l'abondance de conservatoires liés aux découvertes, à commencer par le Musée des antiquités et d'art musulman d'Alger. Du simple dépôt de fouilles à des établissements notables, se créent en province le Musée de Cherchell, le Musée de Constantine où la société archéologique réunit des objets à l'hôtel de Ville avant de les abriter dans un bâtiment construit pour en 1932, le Musée de Guelma à partir du site antique, le Musée de Lambèse, d'Oran, de Philippeville, de Tébessa, de Timgad, de Djemila et de Tlemcen⁹. Si l'on constate la prééminence de l'intérêt pour les antiquités romaines, certaines collections réunissent toutefois des antiquités musulmanes. Ces musées prennent souvent la forme de conservatoires généralistes animés par des sociétés savantes, à l'instar des musées de province métropolitains : à Oran sont signalées des séries d'histoire naturelle et d'ethnographie, à Constantine des objets préhistoriques, d'art musulman et aussi des envois d'œuvres artistiques depuis Paris. À Alger, la polyvalence des collections observée en province se diffracte en musées spécialisés. Les objets ethnographiques viennent au Musée du Bardo, comparé au Museon Arlaten par sa reconstitution d'un intérieur régional¹⁰. Comme les musées provinciaux algériens ont souvent une section d'histoire locale, célébrant les hauts-faits de la conquête et les personnalités qui en furent les auteurs, Alger possède ses sanctuaires : le souvenir militaire est entretenu au Musée Franchet d'Espérey, inauguré en 1930 ; la mémoire des grandes explorations se perpétue au Musée Savorgnan de Brazza fondé en 1952 par le fils du commissaire du gouvernement français au Congo¹¹. Cependant, Alger se distingue par un établissement sans

⁶ Bertrand Radigois, « Au musée d'histoire naturelle de Lille et dans les musées du Nord-Pas-de-Calais », *Le Musée et les cultures du monde*, op. cit. supra n. 4, p. 71 à 75 ; *Notice sur le musée commercial et colonial de Lille. But, organisation, bibliothèque, salle de lecture, collections*, Lille, imprimerie L. Danel, 1898.

⁷ Laurik Zerbini, *Lyon : miroir de l'Afrique noire ? 1860-1960. Expositions, villages, musées*, Lyon, université Lyon II, 1978.

⁸ *Rapport au préfet du département d'Alger, 7 aout 1869*, Archives nationales, F 17 13520, Bibliothèque et musée d'Alger, 1851-1933.

⁹ Régis de La Blanchère (dir.), *Musées et collections archéologiques de l'Algérie et de la Tunisie*, Paris, Leroux, 1890-1902 ; au moment de la rédaction de cet article est attendu de Nabila Oulebsir, *Les Usages politiques du patrimoine. Monuments, musées et histoire en Algérie (1830-1930)*, Maison des sciences de l'homme, Paris, 2004.

¹⁰ *Le Bardo, musée d'ethnographie et de préhistoire d'Alger*, Alger, imprimerie officielle, 1949 ; *Musée du Bardo et des Antiquités d'Alger*, Centre des archives d'outre-mer, fonds Algérie, gouvernement général, série S, COMM 64 S 29

¹¹ Jean Alazard et Jacques Aldebert de Pineton, *Le Musée Savorgnan de Brazza*, Alger, Direction de l'intérieur et des beaux-arts du gouvernement général, Alger, 1952.

équivalent dans les autres aires coloniales, le Musée national des beaux-arts : héritier des collections artistiques créées autour de la Société des beaux-arts d'Alger fondée en 1875, et du Musée municipal, le musée d'art d'Alger bénéficie d'envois de métropole à l'initiative de Léonce Bénédite, conservateur du Musée du Luxembourg à Paris et président de la Société des peintres orientalistes français. Sous la direction de Jean Alazard, dans le contexte de la célébration du centenaire de la conquête, doté de puissants moyens, le musée d'Alger acquiert par ses acquisitions et les dépôts de l'État, une envergure internationale. Outre une section de sculpture importante et d'œuvres de l'École de Paris, son ambition est d'offrir un panorama complet de l'histoire de l'art européen tout en constituant la collection de référence en matière d'art orientaliste, à l'image de l'exposition inaugurale de 1930 intitulée *L'Orient dans la peinture française*¹².

Avec l'établissement du protectorat sur la Tunisie, en 1881, les investigations archéologiques jusqu'alors soumises à l'autorisation beylicale peuvent s'étendre systématiquement. De fait, les missionnaires – organisés en Société des missionnaires d'Afrique par le cardinal Lavignerie en 1868 – sont présents depuis longtemps sur le site de Carthage et rassemblent les produits de leurs fouilles au Musée de Saint-Louis de Carthage. Son directeur, le père Delattre, correspondant de l'Institut, constitue une précieuse ressource pour les missions archéologiques qui se succèdent en Tunisie. Dès 1882 est créé au Bardo, l'ancien palais des beys, le Musée Alaoui, dont le décret du 25 mars 1885 publié au *Journal officiel de la Tunisie* fixe l'objet : « [...] recevoir et conserver les œuvres artistiques et les antiquités et, d'une manière générale, toutes les collections utiles à l'étude des sciences et des arts. »¹³ C'est lui qui accueille le produit des fouilles du Service des antiquités¹⁴. La profusion archéologique du sol tunisien où s'enchevêtrent les vestiges puniques, romains, chrétiens, byzantins et musulmans, entraîne la création de conservatoires locaux, tel le Musée d'art chrétien d'Enfidha installé dans une église néo-romane consacrée en 1907 à saint Augustin, ou bien celui de Sousse où sont rassemblés des témoignages de l'époque romaine.

En 1912, la signature du traité de protectorat et la nomination du général Lyautey au poste de résident général soumettent le Maroc à une conception de la souveraineté coloniale où urbanisme moderne et conservation patrimoniale forment deux versants d'une même politique. L'archéologie romaine porte le rêve impérial, l'ethnologie et la promotion des « arts indigènes » ainsi que l'étude des arts musulmans entendent contribuer à faire accéder le Maroc à la « modernité » sans perte de la « tradition ». Dans la capitale coloniale, Rabat, le Musée archéologique reçoit les trouvailles effectuées sur le site de Volubilis sous la direction de Louis Châtelain, chef du Service des antiquités du Maroc¹⁵. Reflétant les vues du gouvernement proconsulaire d'embrasser la totalité des aspects de la vie marocaine, est créé en 1915, dans l'orbite de l'École supérieure de langue arabe et des dialectes berbères, le Musée de l'artisanat, institution liée au Service des arts indigènes chargé d'assurer la perpétuation et la promotion des

¹² *Projet d'édification d'un musée des Beaux-Arts à Alger, 27 mars-14 juin 1929*, Archives nationales, F 21 4908.11 Musées nationaux de province et d'Alger (1887-1940) ; Jean Alazard *Le Musée d'Alger*, éd. Henri Laurens, Paris, 1930 ; Jean Alazard, *L'Orient et la peinture française au XIXe siècle, d'Eugène Delacroix à Auguste Renoir*, Paris, Plon, 1930.

¹³ Habib Ben Younès, « Les musées archéologiques en Tunisie », in *Le Patrimoine culturel en Afrique*, Maisonneuve & Larose, Paris, 2001, p.145 à 164.

¹⁴ *Inauguration du musée du Bardo (1888)*, Archives diplomatiques, Nantes, fonds Tunisie, 1^{er} versement Carton 1531 bis.

¹⁵ Louis Châtelain, « Ce que nous savons des antiquités romaines du Maroc », *Hespéris*, n°1, décembre 1920, p. 153-163.

savoir-faire et des produits locaux. Mais c'est Fès qui retient d'emblée les Français pour sa valeur patrimoniale¹⁶. Dès 1914 est créé par Alfred Bel, spécialiste de l'histoire religieuse berbère et de littérature arabe, le Musée du Batha dit alors Musée des arts indigènes où se rassemblent bois ouvragés, pièces de stuc, zelliges, céramiques « bleu de Fès » et fers forgés. Marrakech et Meknès possèdent aussi un Musée des arts indigènes qui témoignent de l'architecture domestique, du travail du bois, du tapis, de la poterie ou de la bijouterie. En 1922 est créé à Tanger le musée du Dar Al Makhzen qui comprend deux sections d'ethnologie et d'archéologie.

Poursuivons maintenant notre parcours sur la carte coloniale par l'Afrique de l'Ouest. Dès 1863, le Conseil d'administration du Sénégal, présidé par le général Faidherbe, vote le principe de création d'un Musée industriel, ethnographique et d'histoire naturelle à Saint-Louis¹⁷. Mais ce projet tourne court, malgré les collections importantes d'animaux naturalisés. Il faut attendre 1955 pour que l'Institut français d'Afrique noire crée à Saint-Louis un musée centré sur l'unité géographique, physique et humaine, de la région du Bas-fleuve. Dans la capitale administrative de l'Afrique occidentale française, le Musée de Dakar, mis à l'étude dès les années 1920, est institué en même temps que l'IFAN, en 1936, pour organiser ses collections d'objets préhistoriques, archéologiques et ethnologiques¹⁸. Ces derniers, les plus nombreux avec des objets culturels sénoufos, des poids baoulés à peser la poudre d'or, du mobilier de l'ancien royaume d'Abomey, des sculptures dogons venues des falaises de Bandiagara, sont placés sous la responsabilité d'Alexandre Adandé, puis de Georges Duchemin, dépêché du Musée de l'Homme à Paris. Sous l'impulsion de Théodore Monod, l'IFAN fédère des « centres IFAN », à Gorée où est fondé en 1952 un Musée historique de l'Afrique occidentale française¹⁹, à Conakry en Guinée, à Abidjan en Côte d'Ivoire, à Bamako au Soudan français et à Ouagadougou en Haute-Volta. Cependant, l'impact exceptionnel du royaume d'Abomey sur l'imaginaire français, dans le souvenir de l'expédition du général Dodds contre le roi Behanzin, explique la fondation précoce, en 1930, du Musée d'Abomey, un musée de site particulier puisque les descendants royaux continuent d'habiter les lieux. Au Cameroun, l'IFAN procède, par le décret du 9 mai 1944 préparé par Théodore Monod, à la mise en place d'un réseau d'établissements avec le Musée de Douala, le Musée de Maroua qui abrite des collections artistiques et culturelles du Nord-Cameroun, et le Musée de Fouban du sultanat Bamoun²⁰. En Afrique de l'Est, pauvre en équipements culturels comme sur tous les autres plans, la création d'un premier musée coïncide avec le temps des indépendances puisque le Musée de Fort-Lamy au Tchad est créé seulement en 1961.

Après l'Afrique, en toute bonne logique d'inventaire géographique, il convient d'aborder l'océan Indien pour constater que Madagascar est dotée d'un Musée d'ethnographie et de zoologie dès 1897. À la Réunion, avant de prendre la direction du Musée de la France d'outre-mer à Paris, l'écrivain Ary Leblond fonde en 1911, avec son frère Marius, le Musée Léon Dierx.

Venons en à l'Indochine française. Dès les premières années de l'installation française à Saïgon, conjointement à la création du Jardin botanique et aux premières trouvailles de sculptures khmères et chames, dans l'entourage du Comité agricole et industriel, transformé en 1883 en

¹⁶ *Création du musée de Fès et mise en valeur du patrimoine marocain*, Archives diplomatiques, Nantes, fonds Maroc, direction des Affaires chérifiennes, carton 148.

¹⁷ *Création d'un musée à Saint-Louis*, Centre des archives d'outre-mer, Aix-en-Provence, fonds Archives ministérielles modernes, série Sénégal et dépendances, série X, dossier 15.

¹⁸ Francine Ndiaye, *Le Musée de Dakar : arts et traditions artisanales en Afrique de l'Ouest*, éd. Sèpia, Saint-Maur, 1994.

¹⁹ *Guide du Musée historique de l'A.O.F. à Gorée*, éd. IFAN, Gorée, 1955.

²⁰ Isaac Paré, « Les musées du Cameroun », *Museum*, vol. XVIII, n° 3, 1965, p. 147 à 149.

Société des études indochinoises, émerge l'idée d'équiper la colonie d'un musée. Encouragé par des personnalités du Muséum d'histoire naturelle à Paris, tel Alphonse Milne-Edwards, le Musée commercial de Saigon est doté d'un bâtiment propre, affecté à peine construit au gouvernement de la Cochinchine, entité administrative créée lorsque le gouvernement général de l'Indochine est institué à Hanoi, en 1886. Transportant ses collections d'un local provisoire à l'autre, la Société des études indochinoises attend alors 1929 pour voir inaugurer le Musée Blanchard de la Brosse, du nom du gouverneur qui en décide la construction. Après avoir hésité à devenir un conservatoire ethnographique, le projet prend la forme d'un musée archéologique, pourvu toutefois d'une section d'histoire locale²¹. Inexplorés jusqu'à la conquête coloniale, les sites archéologiques sont en Indochine une véritable révélation, à commencer par celui d'Angkor dont les pièces majeures prendront le chemin du Musée Albert Sarraut à Phnom Penh, aménagé par l'architecte et archéologue de l'École française d'Extrême-Orient George Groslier. À Huê, en Annam, est créé en 1919 par Henri Parmentier, le Musée d'art cham de Tourane²². À Hanoi, le Musée Louis Finot, du nom du premier directeur de l'EFEO, ouvre ses portes en 1931 et offre au regard le fruit de trente ans d'activité archéologique. Outre ces musées célébrant les vieilles civilisations existaient à Hanoi le Musée Maurice Long, où se rassemblent des séries commerciales et ethnologiques, et à Huê, dans l'enceinte de la cité impériale, le Musée Khai Dinh, en hommage à la dynastie régnante des Nguyễn.

Continuons maintenant notre périple pour traverser l'océan Pacifique et considérer que Nouméa, en Nouvelle Calédonie, possédait des collections dont le centre culturel Jean-Marie Tjibaou est aujourd'hui l'héritier.

Puis, revenons vers les protectorats du Levant où dès 1919, sous le commandement du général Gouraud, haut-commissaire de la République, en concertation avec les autorités britanniques des officiers sont chargés d'inventorier les monuments et sites enlevés à l'autorité turque²³. L'année suivante est dressé un véritable programme de recherches archéologiques et de créations de musées. En 1930, un musée est construit à Beyrouth pour accueillir le produit des fouilles de Byblos, Tyr et Baalbek. Dans les années 1920 est créé en Syrie un musée à Alep pour recevoir les vestiges de Mari et d'Ougarit²⁴. Le Musée de Damas est construit en 1936. Lors de l'éphémère administration de la Cilicie, de 1919 à 1921, un musée est également créé à Adana sous la direction du colonel Normand²⁵.

Au terme de notre voyage sur la carte coloniale de 1930 – pour être tout à fait complet il faudrait aussi considérer le continent américain, la Guyane et les Antilles françaises – ont été repérés une soixantaine d'établissements, certains importants, véritables institutions dotées de collections riches, qui correspondent à ce que l'on peut appeler des « musées coloniaux » comme il y eut des « écoles coloniales » ou des « hôpitaux coloniaux », en ce sens qu'ils sont directement liés au projet politique d'expansion en métropole, ou bien simplement parce qu'ils sont implantés en territoire colonial.

Revenant sur le sol métropolitain, force est de constater que tout un ensemble de collections et d'institutions liées à l'expansion nationale, demeure problématique. Qu'en est-il

²¹ Arnauld Le Brusq, « Echange d'art aux colonies : quelques architectures vietnamiennes chargées d'histoire », *Espaces et sociétés*, n° 113-114, 2003, p. 110 à 120 et *Vietnam, à travers l'architecture coloniale*, éd. de l'Amateur, Paris, 1999.

²² *Le Musée de sculpture cam de Da Nang*, éditions de l'AFAO, Paris, 1997.

²³ Jacques Chamonard, « A propos du service des antiquités en Syrie », *Syria*, 1921, p. 81-98.

²⁴ *Arrêté n°136 fixant le statut des musées de l'Etat de Syrie du 8 mai 1928*, Archives diplomatiques, Nantes, fonds mandats Syrie-Liban, 2e versement, carton 62.

²⁵ R. Normand, « La création du musée d'Adana », *Syria*, 1922, p. 195-202.

des objets d'histoire naturelle, du musée d'histoire naturelle et de son complément, le jardin botanique ? En matière de musée colonial, tout a peut-être commencé entre le cabinet de curiosité et le jardin botanique et zoologique. L'association entre jardin et musée se constate à Saigon où le Musée Blanchard de la Brosse se tient en lisière du Jardin botanique et zoologique, à Alger où le Musée des beaux-arts domine le Jardin d'essai, à Paris même, où le Musée de la France d'outre-mer, lié ainsi que nous l'avons déjà signalé à l'Institut national d'agronomie coloniale, se dresse sur un terrain de l'ancien Jardin colonial. À côté de la constitution de collections d'objets naturels et culturels, la création d'un jardin est un geste colonial primordial, comme l'indiquent les jardins créés par les différentes compagnies des Indes et le Jardin des pamplemousses aménagé par l'intendant Pierre Poivre sur l'île de France vers 1770²⁶. Après le Jardin du roi et la ménagerie de Versailles, épicerie du réseau scientifique et d'exploitation des richesses naturelles qui s'organise à l'échelle de la planète, le Muséum d'histoire naturelle de Paris reçoit des envois de plantes, d'animaux et aussi d'artefacts, facilités par la mainmise coloniale²⁷. Sur le modèle parisien, les conservatoires provinciaux, tel le Musée d'histoire naturelle de la Rochelle, s'enrichissent de séries exotiques naturelles parmi lesquelles se glissent des pièces ethnographiques. Si la dimension coloniale ne recouvre pas les collections d'histoire naturelle métropolitaines dans leur totalité, la relation demande à être examinée de près. Elle est patente dans l'émergence des collections ethnologiques, à commencer par la création du Musée de l'Homme. La réflexion entre musée et colonies a d'ailleurs d'abord porté sur sa dimension ethnographique²⁸.

Ensuite, après les sciences naturelles et l'ethnologie, quel va être le statut du musée d'archéologie au regard de l'expansion coloniale ? La majorité des musées coloniaux cités précédemment ont pour raison d'être des collections archéologiques. Si l'on considère que la colonisation est ce mouvement d'hégémonie des sociétés européennes autour de la planète, n'y a-t-il pas lieu d'examiner le statut de l'archéologie au sein de ce mouvement ? Comment les découvertes archéologiques du XIX^e siècle, contemporaines de la colonisation, sont-elles liées à cette expansion ? Ne faut-il pas alors chercher le musée colonial lié à l'archéologie, comme il a été fait pour les séries naturelles et ethnographiques, au cœur du musée métropolitain ? Ce serait, après le Muséum d'histoire naturelle et le Musée de l'Homme, au Louvre même qu'il faudrait chercher ce musée colonial, à commencer par le département d'égyptologie, avec l'expédition de Napoléon Bonaparte. Auquel cas on aurait une communauté d'origine entre musée colonial et conquête impériale, au moment même de la première tentative d'expansion de la République, au moment même où se façonne le Muséum central, le premier musée public du Louvre ? C'est-à-dire au cœur même de la constitution du patrimoine moderne²⁹. Avant la fixation des frontières de l'expansion coloniale à la fin du XIX^e siècle, telles que les dessine la Conférence de Berlin en 1885 et la décennie qui suit sur le terrain, que l'on songe à Paul-Emile Botta à Khorsabad en 1843, à Charles Tissot à Volubilis en 1874 ou à Ernest de Sarzec à Tello en 1877, les investigations archéologiques sont souvent le fait de diplomates. La « course aux sites archéologiques » engagée entre les grandes puissances européennes s'avère concomitante de la « course au clocher » coloniale, comme si l'archéologie donnait à la compétition entre nations une épaisseur temporelle, comme si la conquête de l'humanité dans l'espace se doublait de la

²⁶ Pierre Dupont de Nemours, *Notice sur la vie de M. Poivre*, Philadelphie, 1786.

²⁷ *Envois aux Muséum et musées*, Centre des archives d'outre-mer, Aix-en-Provence, série géographique Sénégal et dépendances, série X, dossier 3.

²⁸ Nélia Dias, *Le Musée d'ethnographie du Trocadéro (1878-1908), anthropologie et muséologie en France*, éditions du CNRS, Paris, 1991.

²⁹ Dominique Poulot, *Musée, nation, patrimoine 1789-1815*, Paris, éd. Gallimard, 1997.

conquête de l'humanité dans le temps. La rencontre entre archéologie et colonisation est flagrante avec la découverte d'Angkor dans les années 1860 et la signature du traité de protectorat sur le Cambodge de 1863. Le signataire de ce traité, l'officier de Marine Ernest Doudart de Lagrée est à la fois soldat par la conquête, diplomate par l'organisation du protectorat et découvreur d'Angkor par l'expédition d'exploration sur le Mékong, expédition qui révèle ce site au public, jusqu'aux statues qui viendront ultérieurement nourrir les collections du Musée cambodgien du Trocadéro³⁰.

Mais l'exemple d'Angkor peut conduire à une autre limite de la notion de musée colonial, à savoir celle de l'exposition temporaire, puisque la reconstitution d'Angkor est devenue l'emblème de l'exposition coloniale. Il existe en effet un lien entre les grandes expositions et le musée colonial. Ainsi l'Exposition coloniale de Marseille de 1922, à laquelle participe George Groslier en qualité de responsable de la section indochinoise, relance directement le projet de musée à Saigon. Nous avons vu que cette exposition incite le maire de Lyon, Edouard Herriot, à doter sa ville d'un musée colonial. Mais elle agit aussi sur le projet du musée de Dakar, puisqu'il est alors question de récupérer des éléments de construction pour les transporter au Sénégal³¹.

Cependant, d'autres questions se posent encore à propos de la définition du « musée colonial ». Ainsi des limites géo-politiques. La carte que nous avons dressée considèrerait tous les territoires sous tutelle française. Ne faut-il pas en déborder pour étudier de près, par exemple, le Musée des antiquités égyptiennes du Caire conçu par Gaston Maspéro et construit en 1901 par l'architecte Marcel Dourgnon ? Si l'Égypte ne dépendait pas de l'administration française, la question de son statut sous domination britannique mérite d'être posée au regard de la prolifération de musées sur son sol : Musée musulman qui servira de référence lors de la création de celui de Damas, Musée de géographie et d'ethnographie, Musée moderne et Musée Bonaparte. Avec ce dernier conservatoire se croisent à nouveau la République en expansion et l'annexion archéologique des temps anciens, précisément sur cette terre d'Égypte qui connut peut-être la forme de domination impérialiste la plus achevée³². Le Musée de Kaboul construit en 1927 par la délégation archéologique française en Afghanistan pose une interrogation similaire, jusqu'à ses relations avec le Musée Guimet en métropole³³.

Pour résumer, nous avons affaire à un ensemble d'établissements muséographiques clairement identifiés, ce sont tous les musées créés sur les aires géographiques d'administration française et tous les musées explicitement intitulés « coloniaux » en métropole. Ensuite vient une série d'objets ambivalents : musées ethnographiques, collections rapportées par les différents ordres missionnaires et collections d'histoire naturelle au sein de musées généralistes. Nous avons également signalé les manifestations temporaires que sont les expositions coloniales, auxquelles s'ajoutent les sections coloniales au sein des grandes expositions. Il faut aussi mentionner les sections historiques coloniales au sein des musées d'histoire, telle la galerie coloniale du Musée de l'armée à Paris, inaugurée en 1878. Comment définir le « musée colonial » ? Sans doute se tient-il à l'intersection de la matérialité de collections constituées comme supports et ordonnancement de savoirs avec la dynamique politique d'expansion nationale. Dès lors, le « musée colonial » ne coïncidera pas nécessairement avec tel ou tel établissement, mais il traversera toute l'institution muséographique française au cours de la

³⁰ Louis Delaporte, *Voyage au Cambodge, l'architecture khmer*, Paris, Delagrave, 1880.

³¹ Procès verbaux du comité, *Bulletin du Comité d'études historiques et scientifiques de l'Afrique Occidentale Française*, année 1923, p. 360.

³² Hannah Arendt, *L'Impérialisme* (1951), repris dans *Les Origines du totalitarisme*, éditions Gallimard, Paris, 2002 p. 486 à 492.

³³ Françoise Olivier-Utard, *Politique et archéologie, histoire de la délégation archéologique française en Afghanistan (1922-1982)*, Ministère des Affaires étrangères, éd. Recherche sur les civilisations, Paris, 1997.

période considérée. De sorte que traiter du « musée colonial » revient à interroger cette muséographie dans son ensemble à l'aune de la politique coloniale nationale entendue comme mouvement global de la société.

Laissons maintenant la question du corpus pour poser, après la nature des collections, d'autres éléments problématiques du musée colonial. Ainsi de l'architecture. Qu'est-ce que le musée colonial du point de vue architectural ? La question se pose dès l'époque qui nous occupe : elle était, par exemple, le sujet du concours de « première classe d'architecture » de l'École des Beaux-Arts en 1904³⁴. Il faut dire que le musée, en tant que programme architectural, s'impose aux populations colonisées en même temps que ces autres équipements de la civilisation moderne que sont, entre autres, les banques ou les gares. La galerie d'exposition en forme la structure type à laquelle l'habillage stylistique apporte un surcroît de signaux identitaires. Confié aux officiers du génie, le Musée de Saint-Louis au Sénégal adopte le type des bâtiments en série de l'administration militaire à structure métallique et murs de brique. À Saigon, l'architecte Alfred Foulhoux donne au Musée commercial la solennité classique qui sied aux musées d'histoire naturelle en métropole. En Indochine, où les collections archéologiques dominent, sous l'impulsion de l'architecte Ernest Hébrard, le thème du musée devient terrain d'expérience d'un « style indochinois » raisonné et revendiqué sous cette appellation. Après la tentative du Musée Blanchard de la Brosse à Saigon, construit en 1929, l'édifice manifeste en est le Musée Louis Finot de Hanoi, inauguré en 1931. Cette architecture « néo-indochinoise » qui unifie par le style des territoires aussi différents que le Cambodge et le Tonkin, se sépare en styles « néo-khmer » au Musée de Phnom-Penh ou en « néo-cham » au musée de Tourane. La parenté du musée colonial avec l'exposition éphémère se confirme sur le plan architectural : le lien est si organique qu'en 1923, le gouverneur général de l'Afrique occidentale française, Martial Merlin, décide de transporter à Dakar, en vue de la construction du musée projeté, les fermes métalliques du palais de l'AOF édifié l'année précédente à l'occasion de l'Exposition coloniale de Marseille. Cette construction ne verra jamais le jour mais le bâtiment administratif affecté en 1936 au Musée de l'Institut français d'Afrique noire, relève par son style « néo-soudanais » d'une tradition du pavillon d'exposition coloniale, tel par exemple celui du Sénégal-Soudan conçu par l'architecte Scellier de Gisors pour l'Exposition universelle de 1900³⁵. Se forment ainsi autant de styles « néos » que la France compte alors de colonies. À travers eux, le « néo-mauresque » du Maghreb tel qu'il s'exprime dans l'entrée monumentale du Musée des antiquités et des arts musulmans d'Alger, le « néo-soudanais » de l'Afrique de l'Ouest, le « néo-indochinois » du Viêt Nam contribuent à donner corps à l'ensemble géo-politique créé par la puissance coloniale au moyen d'une identité architecturale propre. Ces architectures coloniales très marquées doivent être rapprochées des courants de l'architecture régionaliste en métropole. Les deux phénomènes relèvent d'une même invention artistique à partir d'un fonds d'authenticité territoriale supposée au service d'une représentation communautaire construite. Pour donner sa véritable dimension à l'architecture régionaliste, sans doute faudrait-il l'interpréter dans l'actualité de la « plus grande France », de même que, si l'on considère le phénomène à l'échelle coloniale qui était la mesure de la France d'alors, ces styles coloniaux se comprennent comme une composante des différentes veines de l'architecture régionaliste.

La conservation et la protection d'édifices notables préexistants à la conquête forme, à côté de l'invention architecturale régionaliste, une autre marque d'appropriation patrimoniale. Après l'exemple de l'Algérie où la Bibliothèque-musée se loge dans le palais Mustapha-Pacha,

³⁴ « Un musée colonial », *La Construction moderne*, 1904, p. 36, 76 et 176.

³⁵ *Les colonies françaises : le pavillon du Sénégal-Soudan à l'Exposition de 1900*, éd. Alcan-Lévy, Paris, 1901.

première maison d'Alger classée au titre de monument historique, après la Tunisie où le Musée Alaoui prend place dans le palais beylical, le Maroc donne l'exemple accompli d'une « patrimonialisation » immédiate et systématique des ensembles architecturaux remarquables où s'installent les musées : la demeure estivale du sultan Moulay Hassan I^{er} à Fès accueille un musée dès 1914 ; le palais du vizir Abou Abdallah Mohamed Jamaï construit en 1882 à Meknès est restauré entre 1915 et 1922 et en partie affecté à l'administration des Beaux-arts où le Musée des arts indigènes est créé en 1920 ; à Rabat le Musée de l'artisanat trouve place dans une partie de la résidence du sultan construite au XVII^e siècle et protégée au titre de monument historique dans les premiers mois du protectorat ; à Tanger le Musée d'art marocain est installé dans le Dar El Makhzen, palais également construit au XVII^e siècle³⁶. L'administration Lyautey fait immédiatement preuve d'attention à l'égard des ensembles patrimoniaux urbains comme de la conservation des objets mobiliers³⁷. Logé majoritairement dans les palais du passé, au Maroc le musée se comprend dans un contexte global où urbanisme moderne et ensembles urbains sauvegardés relèvent d'une même stratégie politique. L'administration Lyautey projette le Maroc dans l'avenir dans le même mouvement qu'elle lui construit un passé.

Cette modernité s'affirme aussi dans l'architecture du musée colonial. Ainsi le Musée des beaux-arts d'Alger construit par Marcel Guion affirme-t-il un parti moderniste, au service d'une muséographie épurée, dans le contexte du renouveau urbain de la ville dans les années 1930. En Indochine, tel projet de l'architecte Jean-Yves Claeys pour un Musée d'ethnographie, révèle également la tentation moderne alliée à l'esthétique Art déco. À Paris, le premier des musées coloniaux français, le palais de la porte Dorée, ne constitue-t-il pas, à lui seul, un manifeste d'architecture Art déco où perce la tentation de l'ordre monumental ?

Après les collections et l'architecture, le musée colonial doit être considéré du point de vue des institutions. Qui a créé ces musées ? Comment ? Quels sont les points de rencontre entre les différentes aires coloniales ? À suivre par exemple la genèse du Musée de Dakar, on constaterait qu'il émerge en même temps que la création de l'Institut français de l'Afrique noire en 1936. Mais auparavant il faudrait le relier à d'autres institutions, tel le Comité de l'Afrique française qui existe depuis 1890 à Paris. Avec l'expansion se créent en effet des sociétés savantes, en métropole d'abord, puis dans les territoires coloniaux eux-mêmes, perméables les uns aux autres par les personnalités qui les animent. L'enquête se poursuivrait jusqu'aux indépendances et même au-delà, à travers les nouvelles institutions créées dans l'orbite de la Société des Nations tel l'Office international des musées.

Or la France n'est pas seule puissance coloniale. La comparaison des nations sous l'angle du musée colonial pourrait apporter de nouveaux éléments d'interprétation des politiques d'expansion européennes. Comment toutes ces institutions accompagnent-elles l'occidentalisation de la planète sous l'espèce coloniale ? La poursuite de la question au-delà des indépendances permettrait d'évaluer la place du musée dans la construction des nouveaux États³⁸. En cela s'invente, au gré des rencontres des sociétés, dans l'héritage commun de l'ère coloniale, un « patrimoine croisé ».

³⁶ *Décision résidentielle organisant les musées et collections de Fès, avril 1915*, Archives diplomatiques, Nantes, fonds Maroc, direction des affaires chérifiennes, carton 148.

³⁷ Edmond Pauty, « Rapport sur la défense des villes et la restauration des monuments historiques », *Hespéris*, tome II, année 1922, 4^e trimestre, p. 449 à 462.

³⁸ Gaugue (Anne), *Les Etats africains et leurs musées : la mise en scène de la nation*, Paris, L'Harmattan, 1997.

Pour reprendre l'hypothèse de départ suivant laquelle le projet sous-jacent à l'ère coloniale visait l'hégémonie des modes d'existence européens, alors il faut convenir que le programme était peu ou prou réalisé au moment même où s'est achevée cette ère coloniale, au moment où se sont prononcées les indépendances après la seconde guerre mondiale. La mise en marchandise de l'ensemble des objets de la planète, à l'exception des sacro-saints objets du musée qui échappent à cette conversion universelle, et la généralisation du modèle politique de l'État nation en montrent la réussite. Dans ce procès de civilisation, le musée est l'un des instruments de la mise en histoire du monde dont le patrimoine est le corollaire. Pour que le « musée colonial » s'invente véritablement en « patrimoine croisé » il devra prendre des formes inédites, faute de quoi le « patrimoine colonial » ne s'avérerait qu'un « patrimoine national perdu ». Le temps colonial a passé sur le monde, son musée est aujourd'hui au cœur de l'histoire qui nous relie les uns les autres, pour le meilleur et pour le pire. Car, s'il existe un patrimoine de l'humanité il ne peut se fonder que sur une communauté d'ancêtres : à quand un musée mondial des civilisations enfin délié de la nation ?

Arnauld Le Brusq – Ce texte est issu d'une communication à la table ronde *Architecture coloniale et patrimoine, l'expérience française*, organisée par l'Institut national du patrimoine du 17 au 19 septembre 2003 et publié avec les actes sous ce titre dir. Marc Paboïs et Bernard Toulhier, éditions Somogy, Paris, 2005, p. 107 à 114.